

DÉLIBÉRATION N°DL20220105 DU CONSEIL MUNICIPAL**SÉANCE DU LUNDI 27 JUIN 2022**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/06/2022 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 20h15) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY (à partir de 19h00) ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU (à partir de 19h20) ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (jusqu'à 21h33) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT ; M. Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 20h15)

Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Hervé REYNAUD (jusqu'à 19h00)

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Catherine CHAPARD

M. Raphaël BERNOU a donné procuration à Mme Florence VANELLE (jusqu'à 19h20)

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (à partir de 21h33)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

CYBERSÉCURITÉ - MISE À DISPOSITION PAR LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE DE LA SOLUTION "DETOXIO" PROPOSÉE PAR L'ENTREPRISE "SERENICITY" AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SAINT-CHAMOND - CONVENTION

M. Jean-Luc BOUCHACOURT expose ce qui suit :

Aujourd'hui, la cybercriminalité est devenue une menace majeure sur les systèmes informatiques privés et publics. Les collectivités territoriales ne sont pas épargnées par les attaques des pirates informatiques et représentent 20 % des cibles. Un antivirus et un firewall ne suffisent plus, d'autant plus que les usages numériques ne cessent de se développer.

Fort de ce constat et des enjeux de sécurité informatique sur le territoire ligérien, le Département de la Loire souhaite lancer une expérimentation sur cette thématique, qui se déroulera durant une année, auprès d'une trentaine de communes.

Le Département proposera prioritairement cette expérimentation aux communes soutenues par ce dernier dans le cadre de l'appel à partenariats « Services et usages numériques / Loire Connect » depuis la première édition en 2017, ce qui est le cas pour la ville de Saint-Chamond.

Le Département a retenu l'entreprise Serenicity, qui propose une solution simple à utiliser, pour l'accompagner dans cette démarche. Il est ainsi proposé d'établir une convention de mise à disposition gratuite, par le Département, de cette solution, avec chaque commune ciblée, qui permettra de définir les contours de cette action et les engagements de chaque partie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Romain PIER

DÉCIDE :

- **d'adhérer** à la démarche expérimentale du Département de la Loire en matière de cybersécurité,
- **de bénéficier** de l'outil DETOXIO développé par la société SERENICITY,
- **d'approuver** la convention de mise à disposition de la solution Detoxio, jointe en annexe, qui prendra effet à la date de sa signature et jusqu'au 30 juin 2023,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout autre document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/06/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD